RAPPORT D'ÉTUDE DE RECHERCHE

Primes extraordinaires en 2015

Ce rapport résume les conclusions de l'étude conjointe menée par le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada sur les primes extraordinaires versées aux cadres. Par primes extraordinaires, on entend toute rémunération qui ne fait pas partie du régime de rémunération préétabli de l'entreprise qui est normalement applicable. Cela comprend notamment les primes de fidélisation, de départ et de signature ainsi que les primes pour la conclusion d'opérations importantes. Par nature, les primes extraordinaires constituent une rémunération supplémentaire versée aux cadres.

L'étude a été entreprise puisque nous avons remarqué que les primes extraordinaires étaient devenues plus fréquentes en 2015 et nous croyons que cette pratique de rémunération nécessite une plus grande surveillance et une plus grande sensibilisation. Nous avons donc cherché à comprendre le fonctionnement de ces primes, les raisons pour lesquelles elles sont accordées et leur effet sur l'évaluation de la rémunération au rendement.

Portée de l'étude

L'étude s'est penchée sur les primes extraordinaires versées par les entreprises canadiennes et américaines ayant tenu des assemblées des actionnaires entre le 1er janvier et le 31 octobre 2015, inclusivement. Les données ont révélé qu'en ce qui concerne la valeur, 98 % des primes avaient été versées par des entreprises américaines, tandis que la proportion s'établissait à 97 % pour le nombre de primes versées. Compte tenu de la prépondérance des primes aux États-Unis, l'étude s'est concentrée sur les versements effectués par les entreprises américaines. Néanmoins, les conclusions tirées de cette étude, de même que les prochaines étapes, s'appliquent également aux entreprises canadiennes.





Principales conclusions

Les principales conclusions de l'étude sur les primes extraordinaires sont présentées ci-dessous¹.

1) La valeur des primes extraordinaires est importante

En 2015, la valeur totale des primes extraordinaires s'est élevée à 4,1 milliards de dollars ce qui, par rapport à la rémunération directe totale 2 versée aux cadres pour l'année, représente un supplément de 12,6 3 %.

2) Les primes extraordinaires sont très fréquentes

Le nombre de conseils d'administration d'entreprises américaines ayant accordé des primes extraordinaires s'est établi à 1 120 en 2015. Sur l'échantillon de 2 354 entreprises américaines de l'étude, près de la moitié (48 %) ont accordé des primes extraordinaires.

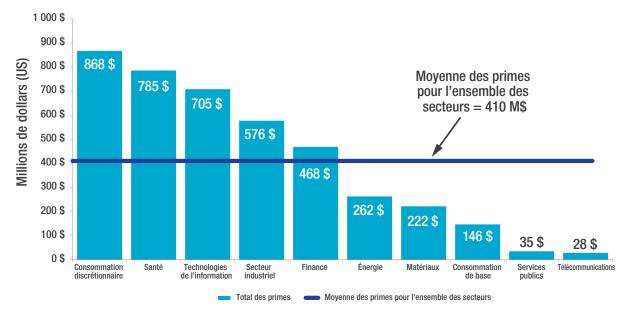
De plus, les conseils d'administration qui accordent des primes extraordinaires sont généralement susceptibles d'accorder plus d'une prime. En effet, 63 % des 1 120 conseils d'administration ayant accordé des primes extraordinaires l'ont fait pour plus d'un cadre. En moyenne, les conseils d'administration accordant des primes extraordinaires à plus d'une personne en accordaient à 3,5 personnes au sein de l'entreprise.

Question : L'année 2015 représente-t-elle une exception ou les primes extraordinaires sont-elles un moyen de rémunération courant qui continuera d'être utilisé?

Question : L'utilisation de primes extraordinaires indique-t-elle l'existence de problèmes dans la conception et la structure des régimes de rémunération?

3) Les primes extraordinaires ont tendance à être plus fréquentes et plus importantes dans certains secteurs

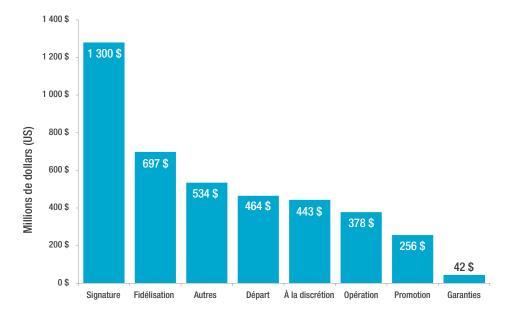
On remarque des primes supérieures à la moyenne dans le secteur de la consommation discrétionnaire, le secteur de la santé, le secteur des technologies de l'information, le secteur industriel et le secteur de la finance.



Question : Y a-t-il une raison pour laquelle on observe davantage de primes extraordinaires dans certains secteurs?

4) Les primes les plus importantes étaient liées à la succession de la direction

Au total, 1,8 milliard de dollars de primes a été accordé en lien à la succession de la direction (1,3 milliard de dollars en primes à la signature et 464 millions de dollars en primes de départ). Des primes ont également été accordées à des fins de fidélisation (697 millions de dollars), pour la conclusion d'opérations (378 millions de dollars) et en lien avec des promotions (256 millions de dollars). Un total de 443 millions de dollars en primes a cependant été désigné comme étant accordé « à la discrétion du conseil d'administration », description assez nébuleuse.



La catégorie « autres » regroupe toutes les primes extraordinaires qui ne correspondent à aucune des autres catégories utilisées dans ce rapport, notamment :

- les primes liées au règlement d'obligations préalables liées aux conventions de retraite;
- les primes offertes à l'échelle de l'entreprise et ne constituant pas des avantages indirects, comme les primes liées aux années de service ou à l'obtention d'un brevet;
- les primes liées aux dispositions transitoires, comme les versements liés aux responsabilités supplémentaires ou aux tâches remplies de manière intérimaire après le départ d'un autre cadre supérieur désigné.

Question: Sur le plan de la valeur, les primes extraordinaires liées à la succession de la direction représentent la plus grosse proportion des primes versées. Faut-il y voir un manque d'efficacité des programmes de succession des conseils d'administration?

Question: Les actionnaires devraient-ils s'inquiéter du fait que presque 450 millions de dollars ont été versés aux cadres à la seule discrétion du conseil d'administration?

Question: Peut-on raisonnablement considérer que les cadres sont embauchés, en partie, pour conclure des opérations et que, par conséquent, les primes extraordinaires accordées pour la conclusion d'opérations constituent une double rémunération?

¹ Veuillez noter que les montants indiqués sont en dollars américains, sauf indication contraire. Pour convertir les montants, il convient d'utiliser les taux de change en date du 31 octobre 2015 publiés sur le site de la Banque du Canada.

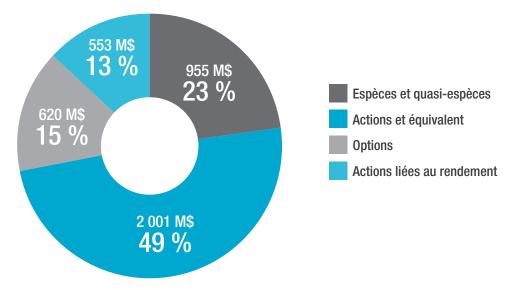
² La rémunération directe totale correspond à la somme du salaire, de la rémunération à court terme et de la rémunération à long terme déclarés.

³ À titre de comparaison, les primes accordées par les entreprises canadiennes au cours de la même période se chiffrent à 83 millions de dollars (108 millions en dollars canadiens), soit un supplément de 6,1 % par rapport à la rémunération directe totale.

5) La vaste majorité des primes n'étaient pas liées au rendement

Seulement 13 % des primes étaient classées comme liées au rendement. On considère qu'une prime est une prime de rendement si son obtention dépend de l'atteinte de cibles préétablies qui sont précises et objectives, et qui dépendent du cadre.

Le graphique qui suit illustre la répartition des primes selon quatre grandes catégories : espèces et quasi-espèces, actions et valeurs équivalant à des actions, options et actions liées au rendement.



Question: Le fait que les primes extraordinaires ne soient pas liées à des mesures de rendement a-t-il un effet négatif sur l'évaluation du rendement et le caractère équitable de la rémunération?

Prochaines étapes

Nous continuerons de surveiller les primes extraordinaires. Les conclusions tirées en 2015 laissent croire que cette pratique de rémunération mérite d'être surveillée. Nous cherchons à mieux comprendre les réponses aux questions soulevées par nos résultats fournis dans le présent rapport.

Bon nombre de ces primes constituent probablement une forme de rémunération appropriée. Cependant, nous estimons qu'il est de la responsabilité des conseils d'administration de fournir une explication claire quant à l'octroi de primes extraordinaires, ainsi qu'à la détermination de la structure et du montant, afin que les actionnaires comprennent pourquoi les primes octroyées sont acceptables.



